

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/165 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LES AVENANTS AUX MARCHES DES ONZE LOTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERES DE CORSE A CALVI

---

#### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Matteo, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SANTINI Ange  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. ORSINI Antoine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade

M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
 Mme SANTONI-BRUNELLI M-A à Mme GRIMALDI Stéphanie  
 M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

FRANCISCI Marcel, POLI Jean-Marie, RUGGERI Nathalie.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le BP 2007,

**VU** la délibération n° 09/257 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 adoptant le BP 2010,

**VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 adoptant le BP 2011,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 3 au marché du lot n° 1 « Gros œuvre » passé avec l'entreprise MAESTRIA :

Montant initial du marché :	2 360 242,65 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	73 043,50 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	19 133,68 € HT
Montant de l'avenant n° 3 :	<u>28 438,00 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 3 :	2 480 857,83 € HT
soit + 5,11 %	

**ARTICLE 2 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché du lot n° 2 « Etanchéité » passé avec la société ISOLA :

Montant initial du marché :	305 000,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	5 694,20 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>7 500,00 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 2 :	310 694,20 € HT
soit + <b>4,33 %</b>	

**ARTICLE 3 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché du lot n° 5 « Electricité » passé avec la société SCAE :

Montant initial du marché :	441 905,26 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	8 910,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>22 317,15 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 2 :	473 132,41 € HT
soit + <b>7,07 %</b>	

**ARTICLE 4 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché du lot n° 7 « Cloisonnements - Plafonds » passé avec la société DAUGAS :

Montant initial du marché :	119 042,20 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	<u>2 566,72 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 1 :	121 608,92 € HT
soit + <b>2,16 %</b>	

**ARTICLE 5 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 2 au marché du lot n° 8 « Menuiserie bois » passé avec la société MDL :

Montant initial du marché :	217 397,44 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	6 400,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	<u>10 050,00 € HT</u>

Montant du marché après avenant n° 2 : 233 847,44 € HT  
soit + 7,57 %

**ARTICLE 6 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché du lot n° 10 « Peintures - Revêtements de sols » passé avec la société BATI DECOR 2B :

Montant initial du marché :	175 663,95 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	<u>5 832,00 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 1 :	181 495,95 € HT

soit + 3,32 %

**ARTICLE 7 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché du lot n° 11 « Espaces verts » passé avec la société FOURNY :

Montant initial du marché :	26 440,50 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	<u>5 200,00 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 1 :	31 640,50 € HT

soit + 19,67 %

**ARTICLE 8 :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à prolonger par avenant le délai d'exécution global de l'opération pour les onze lots et fixer la date d'achèvement de l'opération au 15 octobre 2014.

**ARTICLE 9 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 septembre 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les avenants aux marchés des onze lots relatifs aux travaux de construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.**

**1- Nature et étendue des besoins à satisfaire**

Les études engagées suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003 pour la création d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse ont conduit cette même Assemblée à approuver l'acquisition du fort par délibération du 28 juillet 2006.

Par délibération du 25 octobre 2007, l'Assemblée de Corse autorisait le Président de l'exécutif à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet lauréat du concours.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 3 février 2009.

La réalisation du centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse comprend :

- Un bâtiment « Conservation », construction neuve située dans la cour intérieure du Fort Charlet qui comprend notamment des ateliers de restauration d'œuvres d'art, des locaux de stockage de matériels et des réserves d'œuvres d'art
- Un bâtiment existant « Médiation » réaménagé et restructuré qui comprend : l'accueil, des bureaux, une salle de documentation, des dalles d'expositions, des réserves, une salle de conférence, des salles d'accueil de groupes scolaires pour activités, des locaux techniques / Sanitaires...
- Un Bâtiment « Pavillon », construction neuve située sur la toiture terrasse du bâtiment « Médiation ». Il en constitue le prolongement et le niveau du public (réunions, activités pédagogiques)

Préalablement à la présente opération, des travaux de démolition, curage et débroussaillage du site du Fort Charlet terminés fin 2009 ont fait l'objet d'un marché séparé.

Les études de conception ont été réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cabinets d'architecture :

- Hugues Fontenas,
- Isabelle Latappy - LA.LA. Architecture  
et des bureaux d'études :
- Structure : TEC.CO
- Fluides : BETHAC

- Economie : MD ETC
- Paysagiste : Office of Landscape morphology

Les missions de contrôle technique et de coordination de sécurité et de protection de la santé sont assurées par la société QUALICONSULT.

La mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination par le bureau d'études ATCO.

## **2- Passation des marchés**

Aux termes de trois procédures de consultation, l'Assemblée de Corse a, par délibérations n° 11/259 AC du 28 octobre 2011, n° 12/123 AC du 6 juillet 2012 et n° 12/221 du 9 novembre 2012, habilité à signer et exécuter les marchés de travaux pour les onze lots pour la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

Les marchés ont été passés avec les entreprises suivantes :

N°	Désignation	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
1.	GROS ŒUVRE	MAESTRIA	2 360 242,65	2 549 062,06
2.	ETANCHEITE	ISOLA	305 000,00	329 400,00
3.	FACADE VITREE - MENUIS METAL	CMA - EMANUELLI	291 857,00	315 205,56
4.	CHAUFFAGE PLOMBERIE	VO2	347 528,38	375 330,65
5.	ELECTRICITE	SCAE	441 905,26	477 257,68
6.	ASCENSEURS	SCHINDLER	28 900,00	31 212,00
7.	CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	DAUGAS	119 042,20	128 565,58
8.	MENUISERIES INTERIEURES EXTERIEURES BOIS	MDL	217 397,44	234 789,24
9.	METALLERIE - SERRURERIE	SOCOFER	238 071,17	257 116,86
10.	PEINTURE - REVETEMENTS SOLS	BATI - DECOR	175 663,95	189 717,07
11.	ESPACES VERTS	FOURNY JARDINS	26 440,50	28 555,74

Le montant des marchés pour les 11 lots s'élève à 4 552 048,55 € HT, soit **4 916 212,43 € TTC**.

## **3- Avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots n° 1, 2, 5, 7, 8, 10 et 11**

### **4-1 - Objet des avenants**

Les projets d'avenants correspondent notamment à :

- des aléas liés à un chantier de réhabilitation ;
- des compléments ou modifications de programme postérieurs à la signature des marchés (ceci concerne principalement le complément des installations électriques comme suite à la définition des matériels à installer dans les ateliers) ;
- la prise en compte du dernier état de la réglementation sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public.

### **4-2 - Justification des avenants**

Les modifications de prestations sont décrites et justifiées dans le rapport de maîtrise d'œuvre référencé CLV.DET.NT.07.H joint en annexe au présent rapport.

**4-3 - Incidence financière****Lot n° 1 : Gros œuvre**

Montant initial du marché :	2 360 242,65 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	73 043,50 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	19 133,68 € HT
Montant de l'avenant n° 3 :	<u>28 438,00 € HT</u>
Montant du marché après avenant n° 3 :	2 480 857,83 € HT soit + 5,11 %

**Lot n° 2 : Etanchéité**

Montant initial du marché :	305 000,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	5 694,20 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	7 500,00 € HT
Montant du marché après avenant n° 2 :	310 694,20 € HT soit + 4,33 %

**Lot n° 5 : Electricité**

Montant initial du marché :	441 905,26 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	8 910,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	22 317,15 € HT
Montant du marché après avenant n° 2 :	473 132,41 € HT soit + 7,07 %

**Lot n° 7 : Cloisonnements - Plafonds**

Montant initial du marché :	119 042,20 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	2 566,72 € HT
Montant du marché après avenant n° 1 :	121 608,92 € HT soit + 2,16 %

**Lot n° 8 : Menuiserie bois**

Montant initial du marché :	217 397,44 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	6 400,00 € HT
Montant de l'avenant n° 2 :	10 050,00 € HT
Montant du marché après avenant n° 2 :	233 847,44 € HT soit + 7,57 %

**Lot n° 10 : Peintures - Revêtements de sols**

Montant initial du marché :	175 663,95 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	5 832,00 € HT
Montant du marché après avenant n° 1 :	181 495,95 € HT soit + 3,32 %

**Lot n° 11 : Espaces verts**

Montant initial du marché :	26 440,50 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	5 200,00 € HT
Montant du marché après avenant n° 1 :	31 640,50 € HT soit + 19,67 %



**Incidence des avenants :**

N°	Lots	Attributaire	Montants initiaux	Avenants				Montants finaux	
				avr-12	janv-14	mai-14	Totaux		
1	Terrassement-Fondations-GO-Maçonneries	MAESTRIA	2 360 242,65	73 043,50	19 133,68	28 438,00	120 615,18	5,11%	2 480 857,83
2	Etanchéité-Toiture végétalisée	ISOLA	305 000,00		5 694,20	7 500,00	13 194,20	4,33%	318 194,20
3	Façades vitrées-Meniseries métalliques	CMA - EMANUELLI	291 857,00				0,00	0,00%	291 857,00
4	Chauffage-Plomberie	VO_	347 528,38			0,00	0,00	0,00%	347 528,38
5	Electricité	SCAE	441 905,26		8 910,00	22 317,15	31 227,15	7,07%	473 132,41
6	Ascenseur	SCHNDLER	28 900,00				0,00	0,00%	28 900,00
7	Cloisonnements-Plafonds	DAUGAS	119 042,20			2 566,72	2 566,72	2,16%	121 608,92
8	Menuiseries int & ext bois	MDL	217 397,44		6 400,00	10 050,00	16 450,00	7,57%	233 847,44
9	Métallerie-Semurerie	SOCOFER	238 071,17		24 984,60	0,00	24 984,60	10,49%	263 055,77
10	Peintures-Revêtements de sols	BATI - DECOR	175 663,95			5 832,00	5 832,00	3,32%	181 495,95
11	Espaces verts	FOURNY JARDINS	26 440,50			5 200,00	5 200,00	19,67%	31 640,50
			<b>4 552 048,55</b>	<b>73 043,50</b>	<b>65 122,48</b>	<b>81 903,87</b>	<b>220 069,85</b>		<b>4 772 118,40</b>
				1,60%	1,43%	1,80%	4,83%		

Au total, et en considérant les avenants déjà notifiés, l'ensemble des différentes modifications proposées sur les marchés de travaux correspondent à une évolution limitée de + 4,83 % du montant des marchés initiaux.

Les projets d'avenant dont les montants sont supérieurs à 5% ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2014.

**4- Délai d'exécution**

Le délai d'exécution initial de 18 mois, dont 2 mois de période de préparation du chantier, a été porté à 20 mois dont 4 mois pour la période de préparation par avenant puis à 26 et 30 mois par décisions de prolongation du délai d'exécution des 3 juillet 2013 et 6 janvier 2014.

Le délai d'exécution global de l'opération est de nouveau prolongé de 3,5 mois, pour la réalisation des prestations objet des avenants. La date d'achèvement de l'opération est donc fixée au 15 octobre 2014.

**5- Engagement du marché**

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de 8 000 000 € TTC.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4726 Restauration du Patrimoine des Budgets Primitifs 2007, 2010 et 2011 adoptés par l'Assemblée de Corse.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les avenants aux marchés des onze lots relatifs aux travaux de construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.